

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Mai 2016**

OBJET : Subvention GIPREB : suivi écologique 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'allouer au GIPREB :

- une subvention d'investissement de 18 000,00 € pour l'action « L'observatoire du milieu année 2016 ».

Cette action sera financée sur l'autorisation de programme et les crédits de paiement mis à disposition au titre de l'exercice 2016 dont la dotation est suffisante.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante.

à l'Unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée